

## Compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2014

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

N'appelant aucune observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### Points et réunions diverses

- ✓ **Local et ADMR** : Un rendez-vous va être organisé avec l'ADMR pour faire le point sur les besoins en connectique et stockage du matériel mis à disposition du bureau local de l'ADMR.
- ✓ **La Roue Tourangelle** : Une rencontre sur place est prévue mardi 4 février à 17h00 pour le repérage du passage de cette course cycliste.
- ✓ **Contentieux DROCHON** : A la demande du Tribunal, une expertise est prévue sur place lundi 10 février à 10h30.
- ✓ **Restaurant scolaire** : Le mobilier a été livré et mis en place mais il reste quelques menus travaux à faire finir par les entreprises.
- ✓ **Sacs poubelles** : La distribution a été effectuée mais quelques familles ne sont pas venues.
- ✓ **Conseil d'école** : M. le Maire ne pouvant se rendre au conseil d'école avancé au 10 février, a souhaité que la date soit reportée d'une semaine afin de faire le point sur les futurs rythmes scolaires, les besoins en matière de services périscolaires et les projets Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) demandés en amont. Il précise que le DASEN a été informé que la concertation parents-élus-enseignants n'est pas achevée et que le Conseil Municipal se prononcera sur ce dossier lors de la séance du 7 mars prochain.
- ✓ **Réunion trimestrielle COSEA** : M. le Maire fait le point sur cette réunion qui s'est tenue le jeudi 30 janvier au cours de laquelle de nombreux points ont été abordés, dont :
  - l'ouverture du pont de la RD21 prévue pour mai 2014,
  - une coupure de la VC n°3 Villeperdue-Sorigny par Lassy annoncée pour une durée d'un mois, non prévue initialement et évitable avec une bonne organisation du chantier ; cette coupure est inacceptable,
  - le problème des dégradations et du manque de réparation et d'entretien des routes utilisées par les intervenants du chantier LGV,
  - les rétablissements des accès au karting, à la Laurière, au Sablonné et au pont-route qui pourraient poser problème en matière de visibilité et de sécurité (nécessité de suivre de très près les travaux de piquetage),
  - l'ouverture de nouvelles enquêtes publiques parcellaires,
  - le devenir du terrain communal de la Laurière pour lequel COSEA a reçu une estimation des Domaines ; COSEA ne souhaitant pas son retrait de la zone d'aménagement foncier.
  - la réunion du 26 février avec le Conseil Général,
  - les conventions de voirie qui n'ont toujours pas été signées par les collectivités et ne le seront pas dans l'immédiat.

✓ **Subventions et remerciements** : M. le Maire fait part à l'Assemblée des remerciements de la Protection Civile qui stipule que la totalité de la somme versée par la commune sera investie dans le remplacement de ses véhicules de premiers secours et des Clowns Z'hôpitaux pour la subvention qui leur a été accordée lors de la précédente séance

### **Assainissement**

✓ **Projet de convention de gestion de la station d'épuration** : M. le Maire propose la passation d'une convention de gestion pour la future station d'épuration étant précisé que les interventions nécessaires et les contrôles s'avèrent importants et que la commune et les employés communaux n'ont pas les moyens et les capacités d'effectuer ces prestations.

Il propose de passer une convention de prestation de service pour une année avec la SAUR.

✓ **Point sur les travaux de la station d'épuration** : Les travaux de construction avancent bien et les conditions météo ne semblent pas gêner les entreprises. La mise en service de la station devrait intervenir début juin a priori.

✓ **Devenir de la lagune** : Les élus s'interrogent sur le devenir de la lagune qui devra être vidée, traitée... avant réhabilitation. Il appartiendra aux futurs élus de prendre les décisions nécessaires.

### **Travaux communaux**

**Salle polyvalente** : Les élus sont informés de l'intervention de M. LACAINE pour essayer de colmater les fuites et infiltrations de la toiture de la Salle Polyvalente. Une nouvelle intervention sera nécessaire d'autant que la toiture de la petite salle présente, elle aussi, des infiltrations. Des travaux de remise en état plus conséquents sont à prévoir à l'avenir.

### **Budget eau potable**

**Affectation des résultats 2013** : Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 28620,45 € et décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter la totalité de ce résultat en report à nouveau sur la section de fonctionnement. Il adopte aussi à l'unanimité, à main levée, le compte administratif et le compte de gestion 2013 pour ce budget annexe.

**Vote du budget 2013** : Le budget 2014 est adopté à l'unanimité, à main levée, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement		
		Restes à réaliser	Propositions	total
Dépenses	48985,54	89170,00	43397,78	132567,78
Recettes	48985,54	17952,00	114615,78	132567,78

### **Assainissement**

**Affectation des résultats 2013** : Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 43 566,76 € et décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter la totalité de ce résultat en report à nouveau sur la section de fonctionnement. Il adopte aussi à l'unanimité, à main levée, le compte administratif et le compte de gestion 2013 pour ce budget annexe.

**Prêt relais** : M. le Maire informe les élus que la Trésorerie communale est insuffisante pour assurer les paiements à venir notamment ceux concernant les travaux de construction de la station d'épuration. En effet les subventions afférentes à ces travaux et à ceux du restaurant scolaire n'ont pu être sollicitées au préalable. Il ajoute qu'il y a lieu de recourir à un prêt relais en attendant le versement des subventions et du FC TVA. Il précise que ce prêt d'un an pourra être remboursé de manière anticipée sans frais et que ce dernier a fait l'objet d'une décision d'emprunt au titre de la délégation permanente qui lui a été accordée par délibération N° 2008/05-II.C. du 30 Mai 2008. Les élus approuvent donc la décision d'emprunt de 220 000 €

auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre et dont le montant sera entièrement affecté au budget assainissement.

**Vote du budget 2013** : Le budget 2013 est adopté à l'unanimité, à main levée, comme suit :

		Restes à réaliser	Propositions	total
Dépenses	106426,76	398600,00	583602,20	982202,20
Recettes	106426,76	685748,00	296454,20	982202,20

### **Budget-Finances**

**Ouverture de crédits et autorisation de paiement** : M. le Maire précise que le budget général de la commune ne sera pas voté avant avril prochain alors que des honoraires pour convention à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration de l'immeuble du 1 impasse du Vieux Bourg sont à solder et que les restes à réaliser sur ce programme sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, à main levée, une ouverture de crédits en complément des restes à réaliser de 500 € et précise que ceux-ci feront l'objet d'une régularisation lors du vote du budget primitif 2014.

**Adhésion et subvention au FLES** : Le Fonds Local Emploi Solidarité offre une aide à la commune pour l'orientation, formation des agents en contrat aidé. Les élus décident d'octroyer 400 € de subvention à cette structure.

**Carrefour des Communes et inondations du Var** : L'association Carrefour des Communes sollicite les communes pour une aide financière pour les inondations dans le Var. Les élus signalent que d'autres inondations viennent d'avoir lieu en Bretagne et au Pays Basque. Ils rappellent qu'ils attendent toujours les bilans des comptes des opérations précédentes aidées par la commune.

Cette demande sera réexaminée lors du vote du budget.

### **Lycée Jean Monnet** :

M. le Maire donne connaissance de la demande de subvention en date du 28 janvier, présentée par le Lycée Jean Monnet qui organise un séjour culturel et de découverte de 15 jours en Chine pour 28 élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale apprenant le chinois du 12 au 26 avril 2014. Les charges engendrées par ce voyage, soit 1468 € par élève, sont difficiles à assumer entièrement par les familles et une aide de la collectivité est, de ce fait, sollicitée pour 1 élève domiciliée dans la commune. Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 100 € pour ce séjour.

### **Urbanisme**

**Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)** : Les élus ne souhaitent pas préempter pour les biens suivants :

- terrain du Buisson BERTIN à côté du lotissement communal Près l'Arche
- maison au 21, rue des Champs Gibert

### **Dates à retenir**

- Prochains CM **Vendredi 7 mars** à 20h00 – Mairie
- Elections municipales **Dimanches 23 et 30 mars** de 8h00 à 18h00 - Mairie
- Elections Européennes **Dimanche 25 mai** de 8h00 à 18h00 - Mairie

### **Questions diverses**

**1. Services techniques** : Les élus sont informés que l'agent employé récemment auprès des services techniques n'a pas encore reçu sa dotation de vêtements de travail. Le nécessaire sera fait prochainement.

2. **Grillage de la coopérative agricole** : Il s'avère que le grillage présente un gros trou au niveau des conteneurs à verre. M. le Maire précise que des réparations ont été effectuées mais qu'il faudrait le changer à ce niveau et qu'il aimerait rencontrer un représentant de la dite coopérative

3. **Divers** : La diorite mise en œuvre route du Chêne Parapluie pour boucher les trous ne tient pas.

Une vérification de la sonnette et de la serrure à l'entrée de la cour de l'école maternelle est à effectuer. Il sera rappelé aux enseignants que le portail doit être tenu fermé à clé dans la journée.

Le problème des déjections canines en centre bourg et notamment aux abords de la mairie et de l'école maternelle est abordé. La prise d'un arrêté avec verbalisation des propriétaires indécents est envisagée.

Le secrétaire de séance